

**La Fédération Française des Entreprises de Crèches
promeut le Code du travail numérique auprès de ses adhérents**

La Fédération Française des Entreprises de Crèches (FFEC) représente 900 entreprises employant 26 000 salariés et gérant 2 700 établissements d'accueil du jeune enfant, soit 62 000 places de crèches au 1^{er} janvier 2023.

Site internet gratuit et qui a pour objectif de faciliter l'accès au droit du travail aux salariés et aux employeurs, le [Code du travail numérique](#) met à disposition des contenus personnalisables accessibles à tous.

Promouvoir cet outil pratique permettra aux adhérents de la FFEC de se saisir de manière autonome des simulateurs, calculateurs, modèles de courriers et d'articles personnalisables selon la convention collective relative aux entreprises de services à la personne, IDCC 3127 applicable à l'ensemble des entreprises de crèches et de micro-crèches.

Cet outil d'intérêt général, très pratique d'utilisation, permet à tous d'accéder à des outils facilitant les relations au travail. Il est donc un outil au service de la simplification des relations au travail.

A propos de la FFEC : Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de Crèches réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec 900 entreprises adhérentes représentant 2 700 établissements, soit plus de 62 000 places de crèches en France et employant 26 000 salariés, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées. Dans l'intérêt de l'enfant et pour toujours répondre et surpasser les attentes des parents, la FFEC multiplie les démarches et les initiatives auprès des partenaires institutionnels et publics pour dynamiser la politique sociale du secteur et contribuer à la création et au maintien de structures d'accueil de qualité.
www.ff-entreprises-creches.com

A propos du Code du travail numérique : Le Code du travail numérique, code.travail.gouv.fr, est un site internet gratuit, en ligne depuis le 1^{er} janvier 2020, qui a pour objectif de faciliter l'accès au droit du travail aux salariés et employeurs. Le Code du travail numérique met à disposition différents contenus accessibles à tous et personnalisables à la situation de l'utilisateur. Depuis son lancement, code.travail.gouv.fr a déjà reçu près de 30 millions de visites. Ce projet illustre la volonté du ministère du travail d'offrir un service public numérique adapté à l'évolution des usages, un mouvement accéléré par la crise sanitaire.
<https://code.travail.gouv.fr/>